



## CCAS **Faire face aux besoins grandissants**

Le CCAS (Centre communal d'action sociale), établissement public chargé de conduire la politique sociale à Niort dans les domaines de la petite enfance, des personnes âgées et des plus démunis, doit faire face à des besoins de plus en plus importants. Qu'il

s'agisse d'offrir des places en crèches pour les tout petits, de mettre en place des services pour les Niortais les plus âgés ou de répondre à la détresse de certains de nos concitoyens, les demandes sont chaque année plus nombreuses. La municipalité, qui apporte une grosse contribution au CCAS, fait de l'action sociale l'une de ses toutes premières priorités.



*Dossier : Véronique Bonnet-Leclerc  
Photos : Bruno Derbord, Darri.*

TROIS QUESTIONS À...

# Paul Samoyau

*Adjoint au Maire délégué aux affaires sociales et vice-président du Centre communal d'action sociale.*

**Vivre à Niort : Quelle est la politique sociale de la municipalité niortaise ?**

**Paul Samoyau :** "Depuis bien longtemps, la municipalité de Niort s'est engagée fortement en matière de politique sociale. Je rappellerai pour mémoire que, dans les années 60, nous avons été l'une des toutes premières villes de France à mettre en place les quotients familiaux pour les cantines scolaires. C'était l'Adjointe au Maire de l'époque Germaine Clopeau, ancienne résistante, qui tenait absolument à ce que, grâce aux quotients familiaux, tous les enfants niortais, même les plus pauvres, puissent manger au moins un repas équilibré à la cantine chaque jour. Une préoccupation qui est hélas toujours d'actualité quand on sait que la France compte 7,4 millions de Français qui vivent sous le seuil européen de pauvreté (720 euros par mois). Depuis, nous avons étendu le système des quotients familiaux aux centres de loisirs ou à l'école de musique par exemple. Les Niortais y sont très habitués mais ce n'est pas une politique de toutes les villes, loin s'en faut. C'est un engagement fort de la municipalité niortaise et de notre majorité politique car naturellement, le coût d'un repas dans un restaurant scolaire ou d'une place en crèche reste le même et c'est la Ville qui prend la différence à sa charge.

**Vivre à Niort : Dans quels domaines s'exerce la politique sociale de la Ville ?**



**Paul Samoyau :** Je dirais que la réalité de l'action sociale n'est jamais très facile à faire connaître car elle s'exerce dans de nombreux domaines. Celui de l'enfance en particulier, où nous sommes soutenus par la CAF pour de nombreuses actions que nous menons, qu'il s'agisse des crèches que gèrent le CCAS — et des crèches associatives que nous subventionnons — mais aussi comme je vous le disais de ce que nous mettons en place dans les écoles ou pour les vacances des petits Niortais. Notre politique culturelle est aussi fortement marquée par notre volonté de permettre à tous l'accès aux spectacles et à la culture à travers les nombreuses ani-

mations gratuites, du marché de Noël par exemple ou de l'été niortais. C'est aussi la part importante du budget municipal que nous consacrons aux associations, en particulier à toutes les associations caritatives que nous aidons et qui travaillent avec le CCAS pour venir en aide aux plus démunis.

**Vivre à Niort : Comment la municipalité intervient-elle auprès du Centre communal d'action sociale ?**

**Paul Samoyau :** Le CCAS est, rappelons-le, un établissement public qui est géré par un Conseil d'administration, présidé par le Maire et dont je suis le vice-président. C'est ainsi dans toutes les communes de France et c'est la loi. Sur les 16 membres du Conseil d'administration, 8 sont des élus du Conseil municipal — dont 6 élus de la majorité et 2 élus de l'opposition — et 8 sont des citoyens représentants des associations (NDLR lire page 18). Il faut savoir que la Ville finance une grosse partie du budget du CCAS (3,3 millions d'euros sur un budget de 8,3 millions d'euros) et en cela s'affirme l'engagement de la municipalité. A travers ce financement et les décisions que nous prenons au sein du Conseil d'administration, nous manifestons la volonté de la Ville de Niort de venir au secours des plus démunis, d'offrir aux familles des places en crèche et d'aider les personnes âgées à rester chez elles dans de bonnes conditions. Ce sont les trois domaines d'intervention du CCAS de Niort auxquels nous sommes très attachés. La politique niortaise est d'autant plus volontariste que nous sommes confrontés au désengagement de l'Etat dans de nombreux domaines. Et à la paupérisation de nombreux de nos concitoyens, y compris chez des personnes qui travaillent." ■

## Pour les tout-petits et leurs parents

Le CCAS gère directement trois crèches municipales – les Brizeaux, les Côteaux de Ribray et au Clou-Bouchet – une halte-garderie – la halte Bonneval, ouverte au Clou-Bouchet en 2002 – et une crèche familiale qui coordonne le travail de douze assistantes maternelles. 160 enfants sont

accueillis chaque jour dans les trois crèches collectives et 16 enfants peuvent être accueillis dans la halte-garderie. De plus, le CCAS soutient fortement deux crèches associatives : l'Entraide maternelle rue du Mûrier et Tom Pouce, rue Voltaire. Et dans le cadre du Contrat enfance signé

avec la CAF, il coordonne l'action des services des moins de 6 ans. Enfin, pour tous les parents qui ont besoin de renseignements sur les modes de garde, le choix ou la rémunération d'une assistante maternelle, le Relais assistantes maternelles est là pour donner toutes les

informations et offrir aux nounous des ateliers pour elles et les petits qu'elles gardent. ■

**Rens. Relais assistantes maternelles, tél. 05 49 09 95 92. Accueil général CCAS tél. 05 49 78 72 73.**

# Le CCAS de A à Z

## **A** comme action sociale

Le Code de l'action sociale et des familles prévoit que le Centre communal d'action sociale mène "une action générale de prévention et de développement social dans la commune". Le législateur lui a donc laissé une grande latitude. D'une commune à l'autre, les CCAS peuvent par conséquent avoir des missions qui diffèrent et prendre en charge des services qui ne sont pas les mêmes. A Niort, les missions de cet établissement public s'exercent dans le domaine de l'aide aux plus démunis, de la petite enfance et des personnes âgées (maintien à domicile).

## **B** comme bébés

L'un des trois champs d'action du CCAS est donc celui de la petite enfance. Près de 700 petits Niortais naissent chaque année dans notre ville et le CCAS est chargé d'informer les familles et d'aider les parents à faire garder leur bébé. Soutenu par la Caisse d'allocations familiales, le CCAS gère directement trois crèches municipales (lire ci-contre), un relais d'assistantes maternelles et une halte-garderie. De plus, le CCAS apporte son soutien aux deux crèches associatives niortaises (Entraide maternelle et Tom Pouce).



Le CCAS gère trois crèches collectives, une crèche familiale et soutient deux crèches associatives.

## **C** comme communal

Le CCAS, s'il est distinct de la Commune et a donc son propre Conseil d'administration, n'en est pas moins directement lié à la mairie dont il relève. Il est l'outil de la municipalité pour organiser la politique sociale et son budget dépend largement des aides que le Conseil municipal lui alloue. En 2005, sur un total de 8,3 millions d'euros, le CCAS de Niort a reçu 3,3 millions d'euros de la Ville. Le reste du budget étant apporté soit par des partenaires (la CAF, la DDASS, les caisses de retraite, le Conseil général...) soit par les droits versés par les usagers pour certains services (crèches, aides à domicile..).

## **D** comme démunis

L'un des trois domaines d'intervention du CCAS, et qui reste une priorité pour la municipalité niortaise, est celui de l'aide aux plus démunis. Le CCAS accueille les personnes en difficulté pour les accompagner dans leurs démarches, y compris leur apporter des aides de première urgence. D'autre part, le CCAS gère plusieurs dispositifs d'insertion : le RMI pour les personnes seules (les couples sont pris en charge par le Département), l'accompagnement social lié au logement et celui des gens du voyage. En 2005, le CCAS a réalisé 730 dossiers d'aide sociale légale, 176 dossiers pour personnes handicapées, a accompagné 600 bénéficiaires du RMI et accordé 1 800 aides "facultatives" (pour payer des factures d'eau, d'électricité, des chèques alimentaires, etc.). Tous ces chiffres sont en constante augmentation d'une année sur l'autre.



L'aide aux plus démunis : une priorité.

**Contact : CCAS, 1 rue de l'Ancien-Musée, tél. 05 49 78 72 73**

## **E** comme emplois

Le CCAS emploie en moyenne 200 personnes que ce soit dans les crèches municipales, dans les services de maintien à domicile des personnes âgées et dans le domaine de l'accompagnement social. 92 % du personnel est féminin car il s'agit d'abord de s'occuper soit de très jeunes enfants, soit de personnes âgées. 70 personnes travaillent par exemple dans les crèches et la halte-garderie et 70 personnes auprès des personnes âgées dans les services de maintien à domicile.

## **F** comme foyer

"Avoir un toit est la priorité des priorités pour exister, c'est l'un des tout premiers facteurs d'identité" rappelle Christian Jarry, le directeur du CCAS. "Nous travaillons avec le Foyer d'accueil d'urgence et les bailleurs sociaux comme l'Opac et la Sémie pour permettre à nos bénéficiaires de retrouver un logement mais certaines personnes sont dans des situations de détresse terribles. Nous avons également 5 logements-relais qui nous permettent d'héberger en urgence des personnes qui n'ont plus de toit." (lire page 19)

**G** comme **gestion**

La loi a prévu que le CCAS soit géré par un Conseil d'administration dont 8 des 16 membres sont de droit des conseillers municipaux élus au scrutin de liste proportionnel au Conseil municipal (6 conseillers de la majorité, 2 conseillers de l'opposition). Les 8 autres membres du Conseil d'administration représentent les associations familiales, les personnes handicapées et les retraités mais également des associations intervenant dans le domaine social.

**H** comme **histoire**

Si l'histoire du CCAS est récente, depuis toujours ou presque, l'aide sociale a été confiée aux communes. C'est une ordonnance de 1566 qui les a chargées officiellement de s'occuper des pauvres et des mendiants. Le Directoire et la III<sup>e</sup> République ont renforcé ce rôle. Autrefois organisée sous forme de "bureau de bienfaisance", l'action sociale des communes est depuis deux lois, de 1986 et de 1995, confiée aux centres communaux d'action sociale. A Niort, en plus de l'accompagnement social des plus démunis, le CCAS intervient dans le secteur de la petite enfance et du maintien à domicile des personnes âgées.

**I** comme **infirmier**

L'un des services les plus connus peut-être pour le maintien à domicile des personnes âgées est celui des soins infirmiers à domicile. Sur prescription médicale, une personne de plus de 60 ans (ou de moins de 60 ans avec demande d'entente préalable) peut bénéficier de soins. Il s'agit à la fois de stimulation et d'hygiène corporelle, de prévention d'escarres, de lever, habiller les personnes pour éviter l'hospitalisation ou faciliter leur retour à domicile. La DDASS a accordé au CCAS un agrément pour 45 lits. La prise en charge est totalement assurée par les organismes d'assurance maladie.

**J** comme **tous les jours**

Le service de soins infirmiers à domicile fonctionne tous les jours de l'année sans interruption. L'équipe d'auxiliaires de soins est placée sous l'autorité d'une infirmière coordinatrice. Tout autant que les actes que réalisent les auxiliaires, ce qui s'avère crucial – comme tous les services dispensés dans le cadre du maintien à domicile – c'est le lien qu'établissent tous les jours les agents du CCAS avec la personne âgée. Des agents en première ligne pour détecter tout problème soit de santé soit dû à l'isolement de certaines personnes. "Aucune des personnes âgées bénéficiaires de nos services n'est décédée pendant la canicule de 2003" rappelle le directeur du CCAS.

**L** comme **livraison des repas**

Parmi les services dispensés auprès des personnes de plus de 60 ans – ou de personnes plus jeunes qui en ont besoin à la suite d'une hospitalisation par exemple – existe le portage des repas à domicile. Tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés où les plateaux sont alors livrés la veille, un agent du CCAS vient apporter à l'usager un ou deux plateaux repas. Soit pour le repas du midi, soit pour celui du soir également. Les plateaux (préparés par une société avec laquelle le CCAS a passé un marché public) sont suffisamment copieux pour satisfaire largement tous les appétits et un plateau sert parfois à deux repas aux moins gourmands... Les agents sont formés spécialement pour veiller sur les personnes bénéficiaires et s'assurer aussi bien de leur bonne santé que de l'état... de leur frigo.



Le CCAS propose des plateaux repas livrés par des agents spécialement formés.



Restez chez soi, oui, mais pas isolé.

**M** comme **maintien à domicile**

La durée de vie s'allonge, nous sommes de plus en plus nombreux à profiter de la retraite et à avoir envie de rester chez nous le plus longtemps possible. L'entrée en maison de retraite se faisant de plus en plus tard et souvent pour des questions médicales. Les différents pouvoirs publics l'ont bien compris et favorisent le maintien à domicile en mettant en place des services d'aide à la personne qui n'existaient pas autrefois. Le CCAS propose des soins infirmiers sur prescription médicale (*lire plus haut*), le service de portage de repas à domicile (*lire ci-contre*) ou encore des aides à domicile avec des aides ménagères et des auxiliaires de vie (*lire reportage p. 20*). Le CCAS prend en charge certaines des démarches et trouve le personnel adapté et formé. Les caisses de retraite prennent elles en charge une partie du financement ou éventuellement, le Conseil général.

**N** comme **nourriture**

"Quand on est amené à vivre avec 374 euros par mois, c'est-à-dire avec le RMI pour une personne seule, on ne peut pas se nourrir convenablement. En cette journée nationale du Refus de la misère, je suis effrayé par le nombre de nos concitoyens sous le seuil de pauvreté, y compris des personnes qui travaillent" martèle Paul Samoyau, Adjoint au Maire en charge de l'Aide sociale. Le CCAS a instauré plusieurs aides facultatives dont des "chèques d'accompagnement personnalisés" qui permettent à leur bénéficiaire d'aller acheter à manger dans des supermarchés et des magasins partenaires. "C'est

un coup de pouce ponctuel explique le directeur du CCAS. Mais nous savons bien que certaines personnes sont contraintes d'aller aussi dans les associations caritatives."

## O comme objectif

"Notre objectif permanent est de rendre le meilleur service à la population" rappelle Christian Jarry, directeur du CCAS. "Nous mettons tout en œuvre pour nous adapter aux demandes de nos usagers. Nous avons par exemple fait évoluer les crèches vers le multi-accueil pour correspondre aux rythmes des familles. Nous avons également adapté nos services de maintien à domicile pour satisfaire nos bénéficiaires, en particulier les plus dépendants. Et tous les jours, nos travailleurs sociaux viennent en aide aux plus défavorisés d'entre nos concitoyens pour trouver des solutions le plus rapidement possible."

## P comme personnes âgées

Du fait de l'allongement de la durée de vie dans nos pays, la proportion de personnes à la retraite grandit, à Niort comme ailleurs, et nous nous devons de faire face à cette évolution. S'il y a encore vingt ans, les personnes âgées montraient plus tôt le désir d'entrer dans une maison de retraite, ce n'est plus le cas et ces établissements – qui ne sont plus sous la responsabilité du CCAS depuis 2003 et sont des établissements publics autonomes – se sont de plus en plus médicalisés. A Niort, le modèle des résidences de quartier pour personnes âgées (Raqpa), qui avait été imaginé pour répondre à la demande de nos aînés et séduisait beaucoup, est en train d'évoluer pour faire face au vieillissement de notre population. Elles sont donc progressivement converties en maisons de retraite.

## Q comme quotient familial

Dans notre ville, l'une des décisions les plus importantes du Conseil municipal en matière de politique sociale – et ce depuis plus de 30 ans ! – est l'application des quotients familiaux dans de nombreux services (lire interview de Paul Samoyau page 16). Les ressources des familles sont systématiquement prises

# "J'ai même habité dans ma voiture"

**J**e suis arrivée dans cette maison fin août, avec ma fille qui a 16 ans. C'est un logement-relais du CCAS, pour les cas d'urgence comme le mien. J'ai même habité dans ma voiture quatre jours jusqu'à ce que le CCAS me propose cette petite maison. En fait, j'ai divorcé il y a 20 ans, alors que mes deux fils étaient encore petits. Mon mari était violent et les battait. Nous avons essayé de reprendre la vie commune et notre fille est née. Nous avons fait construire une maison. Et mon mari est reparti. J'ai dû vendre notre maison en urgence pour essayer de payer nos dettes, j'ai enchaîné les petits boulots... C'était dur car je faisais des ménages de 4 heures à 8 heures

BEP Sanitaire et Social. Il y avait un poste : j'ai été reçue première au concours d'entrée. J'ai un travail, heureusement. Mais mon second fils s'est mis à faire des bêtises. Des grosses bêtises. Il est devenu violent, se droguait, cassait tout. Il a été incarcéré en 1999. J'avais honte. Et je suis devenue la honte de la famille qui ne veut plus nous voir. On a dû quitter notre logement social à cause de mon fils. Depuis, je paie toutes les bêtises qu'il a faites. Tout mon salaire y passe. Je ne peux pas payer de loyer, ma voiture est trop vieille et a toujours des réparations, je n'ai pas pu payer d'études à mon fils aîné, je ne sais pas comment payer les études de



Le CCAS dispose de cinq logements-relais pour les personnes en situation de grande détresse. Comme cette dame qui a préféré garder l'anonymat.

le matin pour pouvoir m'occuper des enfants après. Mes fils m'aidaient à m'occuper de la petite car je ne pouvais pas payer la nounou. On se privait de manger pour la petite. Et puis mes fils m'ont aidée à reprendre des études, j'ai pu passer mon

ma fille, c'est dur. Mes trois enfants ont fait des tentatives de suicide. Moi aussi, j'ai eu envie d'en finir. Pourtant je travaille. Mais il faut payer tellement de choses. Tout le temps payer. J'évite de penser au lendemain." ■

en compte dès lors qu'il s'agit de payer la crèche, le restaurant scolaire ou le centre de loisirs. Pas moins de neuf tarifs sont appliqués à Niort ce qui est loin d'être le cas dans toutes les villes, rappelons-le.

**R** comme RMI

Le revenu minimum d'insertion est géré par le Conseil général pour les couples et par le CCAS pour les personnes seules. Le CCAS a suivi et accompagné pas moins de 600 Niortais au cours de cette année 2005. Il s'agit à la fois de personnes isolées (de plus en plus

de jeunes sans travail ni qualification) ou de personnes issues de la communauté des gens du voyage. Les Niortais qui vivent seuls et disposent de moins de 576 euros par mois pour vivre peuvent bénéficier des aides dites "facultatives" du CCAS (*lire ci-dessous*).

**S** comme secours

Secours d'urgence en espèces, aide pour les factures d'eau, le loyer, l'assurance habitation ou encore pour l'électricité... Le CCAS est là pour tous les coups durs. Depuis plusieurs années, à la demande de la municipalité, un

accord a été conclu entre le CCAS et EDF pour éviter les coupures d'électricité aux personnes dans le besoin. EDF signale au CCAS les personnes concernées afin que les travailleurs sociaux prennent contact avec elles. Et proposent leur aide.

**T** comme transport

Le CCAS propose des tarifs réduits dans les bus des TAN aux personnes dont les ressources sont inférieures à un certain plafond. Bénéficiaires du RMI, personnes handicapées ou personnes âgées...

REPORTAGE

# "Nicole, notre rayon de soleil"

Quartier de Champclairot, un jour gris de petite pluie. Dans la maison toute pimpante de Jacqueline et Jean Vayron, on s'active ferme. C'est l'un des deux après-midi de la semaine où Nicole Valet, aide à domicile du CCAS, vient chez le couple niortais. Depuis octobre seulement, car jusqu'ici, c'est Jean, alerte retraité de 83 ans, qui prenait en charge le ménage et le repassage, sa femme ayant eu de gros soucis de santé. "C'est notre médecin qui nous a suggéré d'avoir recours à quelqu'un en nous expliquant que nous pouvions aller au CCAS, explique madame Vayron. Nous n'imaginions pas y avoir droit..." Son mari renchérit : "Dès le lendemain de notre ren-

dez-vous, tout était prêt pour que nous puissions avoir quelqu'un ! On peut dire que nous avons eu affaire à des gens charmants et très rapides..." Nicole Valet, auxiliaire de vie sourit : "C'est vrai que tout le monde ne pense pas à nous. Pourtant, les caisses de retraite prennent une partie des frais en charge." Chez les Vayron, Nicole, vingt ans de métier, a su trouver ses marques très rapidement : elle vient essentiellement pour aider à l'entretien de la maison et du linge. "Notre métier d'auxiliaire de vie est très varié : je vais aussi chez des gens plus dépendants, soit plus âgés, soit plus jeunes et handicapés ou qui relèvent d'une hospitalisation. Mes interventions peuvent aller de la toilette aux petites courses, de la préparation des repas au ménage en passant par l'aide aux formalités de la vie quotidienne ou la promenade. Nous allons en moyenne chez 5 ou 6 personnes chaque jour." Mais ce qui compte avant tout, pour Jean et Jacqueline Vayron, c'est le contact qu'ils ont avec Nicole. "A l'automne de notre vie, c'est notre rayon de soleil ! Quand on a été actif toute sa vie, c'est dur de se retrouver tout seuls, entre les quatre murs de notre maison..." explique Jean. "Nicole nous apporte sa jeunesse, sa vivacité, de l'air frais..." ■

"Nous n'imaginions pas y avoir droit."



**V** comme gens du voyage

Un agent du CCAS est tout spécialement chargé d'aider les gens du voyage qui logent



La jeune animatrice qui se consacre aux gens du voyage.

sur les aires d'accueil du sud du département. Compte tenu de l'ampleur du travail, cette jeune femme va en début d'année 2006 être rejointe par un deuxième agent. Leur rôle : aider à la scolarisation des enfants, lutter contre l'illettrisme, mener des actions de prévention en matière de santé et, au besoin, faire de la médiation à la demande des élus du Conseil municipal ou des riverains.

**Z** comme zèle

"Dès le lendemain de notre rendez-vous au CCAS, tout était prêt pour que nous puissions avoir quelqu'un !" Ce témoignage d'un couple de Niortais retraités (*lire ci-contre*) résume parfaitement la diligence avec laquelle travaillent les agents du CCAS. Qu'il s'agisse de répondre aux demandes, parfois pressantes des personnes âgées, de s'occuper au mieux des tout-petits ou de dépanner leurs parents... ou encore de secourir ceux d'entre nous qui se retrouvent dans la situation la plus difficile, le personnel du CCAS fait toujours au mieux et au plus vite. ■